

## Réunion du mardi 2 juillet 2013 à 19 heures

Présents : Mesdames DELFAU, GHILARDI, LAUGIER, NUTILE et TAVERA. Messieurs APARIS, BARDOC, CLEMENT, COTES, DARBELET, PALISSE, PIRE & PERRIER.

Absent excusé et représenté par une procuration : Mr BOYER à Mr APARIS

Absent excusé : B. CLEMENT

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Le PV la séance précédente est approuvé.

☞ **Approbation du projet PLU** : le projet a été présenté en réunion publique ce lundi 1<sup>er</sup> juillet avec le concours de Monsieur Philippe Lointier, urbaniste chargé de l'élaboration de ce PLU. Les principaux projets intégrés dans ce PLU ont été expliqués à l'assemblée : station d'épuration, école, aménagement de la place du marché, voies d'accès entre les nouveaux quartiers, aménagements paysagers.

Monsieur Darbelet fait l'historique la proposition d'implantation de logements à loyers modérés place du marché. Le débat étant encore contradictoire, et afin de s'inscrire dans les quotas imposés par les textes de loi dans le cadre de l'élaboration du PLU, il est proposé de répartir ainsi ces logements sur l'ensemble du territoire de la commune : ancienne mairie : 4 logements, bâtiment de la Poste : 2 logements, lotissement Campchestève : 5 logements sur des terrains restant propriété de la commune, futur quartier des Arvignans : 4 logements sur un terrain à définir.

Aucune autre observation n'étant apportée par les membres du conseil municipal, **le projet de Plan Local d'Urbanisme est approuvé à l'unanimité.**

☞ **Festivités du 13 juillet** : Monsieur Palisse présente le programme des festivités organisées le 13 juillet. Concours de pêche pour les enfants, avec la participation du « Goujon Uzétien », Ball trapp organisé par l'amicale de chasse, apéritif offert par la mairie, repas organisé par l'association Omnisport, animation musicale, feu d'artifice. Le concours de boules organisé par l'association Boules et pêche aura lieu le 14 juillet.

☞ **Stationnement et circulation** : Depuis l'installation de l'horodateur place du marché et la mise n place de la zone bleue dans le centre du village, des macarons destinés aux habitants sont en vente à la mairie, afin de leur permettre de stationner gratuitement.

La mise en place du dispositif étant achevée, il est demandé au policier municipal de procéder dorénavant aux contrôles et verbalisation si nécessaire. Le policier municipal étant l'exécutant des décisions prises par le conseil municipal, Monsieur le Maire insiste auprès conseillers municipaux pour qu'ils soutiennent sans réserve les actions mises en place. **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 27 août.

La séance est levée à 20 heures